

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

L'apprentissage, levier de développement des compétences

Amiens, 7 novembre 2006



De quoi parle-t-on ? L'apprentissage et la Région

Les Régions sont des acteurs pivots de l'apprentissage.

La répartition des compétences entre l'Etat et les Régions a été modifiée fondamentalement par la loi du 7 janvier 1983, 1^{er} acte de décentralisation, qui a donné une compétence de droit commun en matière d'apprentissage et de formation professionnelle continue aux Conseils régionaux, ainsi que les moyens correspondants. Cette compétence des Régions a été progressivement élargie jusqu'à la loi du 13 août 2004.

Aujourd'hui, les Conseils régionaux ont en charge, entre autres, de définir et de mettre en œuvre une politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes. A cet effet, ils disposent d'outils prédéfinis (schéma régional prévisionnel de l'apprentissage, contrats d'objectifs, etc.), d'un large champ d'intervention (indemnités liées à l'embauche, création des centres de formation d'apprentis, etc.), mais ils doivent également répondre à des situations territoriales tout en tenant compte de la politique de l'État telle que l'accroissement des entrées en apprentissage d'ici 2009, et de celle de l'Europe. L'apprentissage a continué de faire l'objet de réformes qui ont maintenu l'apprenti au cœur du dispositif. Ainsi, afin de limiter les ruptures de contrat d'apprentissage et les échecs aux examens préparés, les Régions sont fortement créatrices de dispositifs de sécurisation de parcours d'apprenti et forces de propositions en la matière.

Et en Picardie

L'apprentissage en Picardie représente 11 500 apprentis, dont 22 % de filles seulement. On observe 80 % de réussite aux examens et une insertion de 78 %, 20 mois après l'obtention du diplôme. 3000 jeunes quittent prématurément le système scolaire en Picardie, chaque année.

Face à ce constat, la Région veut faire de l'apprentissage, une ambition régionale et a signé un contrat d'objectifs et de moyens dont l'objectif est d'augmenter de 40 % le nombre d'apprentis en Picardie d'ici à 2009.

Sommaire

Les tables rondes

- La construction et la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage en Picardie
- L'indemnité compensatrice forfaitaire : le choix stratégique de trois Régions

Les ateliers

- « Passerelle pour l'alternance - Dispositif anti-rupture - Développeurs de l'apprentissage » en Région Picardie
- Les accompagnateurs de l'apprentissage en Région Nord-Pas-de-Calais
- Le renforcement de la qualité de l'apprentissage en Région Bourgogne

Pour en savoir plus

- Le CNFPT et l'apprentissage dans les collectivités territoriales
- L'apprentissage, levier de développement des compétences à travers les textes

Le mot de l'élu de la Région Picardie

M. Didier Cardon

vice-président de la Région Picardie chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage

La Picardie est une région de traditions industrielle et agricole fortes avec un secteur de l'apprentissage qui ne s'est pas suffisamment développé dans le temps. Mais aujourd'hui, l'apprentissage est un des leviers sur lequel nous comptons nous appuyer pour renforcer la qualification professionnelle des jeunes Picards.

Le travail de remue-méninges sur les bonnes pratiques des Régions, que vous menez pendant ce séminaire, est un outil d'échange et de capitalisation important. Mais, les Régions sont dans des situations du point de vue de l'apprentissage bien différentes. En Picardie, nous avons choisi de traiter simultanément le développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage.

En effet, la Picardie n'a pas développé suffisamment l'apprentissage, sauf dans le secteur de la métallurgie où il est là, pour le coup, très développé pour des raisons historiques (trois fois plus d'apprentis qu'ailleurs). Toutefois, l'apprentissage est présent dans tous les secteurs d'activité en Picardie, sans exclusivité. Quant au financement régional de l'apprentissage, il s'échelonne de 3 à 70 % des frais de fonctionnement des CFA en fonction des ressources propres de chacun d'entre eux et jusqu'à 60 % pour les investissements.

La Picardie a fait un plan régional d'éducation et de formation dans lequel la Région se donne pour ambition de coordonner les politiques de la maternelle à l'université tous âges.

Sur l'apprentissage, un contrat d'objectifs et de moyens (COM) a été négocié avec l'Etat en 2005. Il est reconnu sur le plan national comme un des plus performants. Il prévoit de mobiliser plus de 102 millions d'euros supplémentaires sur cinq ans, pour un budget annuel de l'apprentissage qui était jusque là de l'ordre de 30 millions d'euros par an.

La Picardie a pris le pari d'augmenter les effectifs, en créant 10 000 places supplémentaires tous secteurs confondus : un CFA des lycées publics a été

suite page 4

Les contrats d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage sont un des outils de pilotage de la politique régionale d'apprentissage, tout comme la modulation de la prime aux employeurs des contrats d'apprentissage peut être adoptée par les Régions comme incitation au développement de l'apprentissage.

Les débats au cours des tables rondes et ateliers ont montré combien ces outils étaient utilisés différemment selon les Régions.

Table ronde 1

La construction et la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage en Picardie

Les positions des Régions sont très différentes les unes des autres concernant les contrats d'objectifs. Certaines se sont engagées sur des aspects qualitatifs du développement de l'apprentissage, ce sont les particularités de chacune qui amènent chaque Région à signer des COM différents selon les Régions, en fonction des opportunités et d'un bilan fait pour chacune des Régions.

Chaque Région doit replacer les COM dans ce contexte particulier ; aujourd'hui, le développement de l'apprentissage est différent en Picardie, en Ile-de-France, ou en Languedoc Roussillon.

M. Sich du Conseil régional Picardie, explique que la Région de Picardie rencontre de nombreuses difficultés d'accès à la qualification des jeunes.

Pour ces raisons, l'État et la Région Picardie ont donc convenu d'orientations concertées pour le développement et la modernisation de l'apprentissage et de la nécessité d'une mobilisation accrue de moyens destinés à développer qualitativement et quantitativement l'apprentissage, par des actions concertées et inscrites dans la durée. Une charte de fonctionnement des CFA picards est élaborée, construite en partenariat avec tous les acteurs régionaux, précisant notamment les règles de fonctionnement des CFA, et les bonnes pratiques en matière de pédagogie de l'alternance, tant du côté CFA que du côté entreprise.

Le COM est décliné notamment dans deux branches. Le CROM du BTP en cours

d'élaboration pour le mois de janvier 2007 présenté par M. Balloche, secrétaire général de la Fédération française du bâtiment de Picardie s'intègre dans les contrats d'objectifs de la branche. Un travail a été effectué avec l'OREF pour déterminer les besoins quantitatifs et associer le CCCA pour la rédaction de ce contrat. Il s'agit de créer une filière lisible pour les jeunes et leur famille. Le CROM crée les maillons manquants du niveau V à celui de l'ingénieur par l'apprentissage.

Le CROM de l'agriculture en cours de signature exposé par M. Watine, directeur du CFA de l'agriculture, Chambre d'agriculture de l'Aisne, vise notamment à proposer aux maîtres d'apprentissage un parcours de formation modulaire autour des compétences rurales et à améliorer le statut de l'apprenti.

Table ronde 2

L'indemnité compensatrice forfaitaire : le choix stratégique de trois Régions

L'objectif de la modulation en Région Centre présenté par Samuel Blaizeau, chargé de mission apprentissage, est de faire un outil d'accompagnement et de soutien de la politique régionale en matière de formation professionnelle, et qui s'inscrit dans le programme régional de développement des formations ; la politique régionale d'apprentissage 2005-2010 ; le Programme régional de professionnalisation des jeunes ; la carte régionale des formations – cible 2010 et le schéma régional de développement économique et social.

Le projet de modulation de l'indemnité compensatrice forfaitaire a donné lieu à une

large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage : l'État, chambres consulaires, syndicats d'employeurs et de salariés, branches professionnelles, membres du CESR, centres de formation d'apprentis.

Le dispositif s'appuie sur une aide à l'embauche d'apprentis qui a pour objectif de favoriser l'embauche d'apprentis. Le soutien à l'effort de formation permet d'accompagner financièrement les employeurs sur la base de critères qualitatifs.

En Région Bretagne, Delphine Prival, chef de service en charge des indemnités compensatrices, explique qu'un groupe de travail a été monté avec la volonté de la Région de changer les critères et d'avoir un dispositif très différent du dispositif existant avec un budget constant, une lisibilité régionale, une gestion simple, tout en favorisant l'apprentissage comme voie de formation de qualité, dans un contexte juridique fluctuant.

Les objectifs sont d'augmenter l'assiduité au centre de formation, de développer la relation entreprise-centre de formation d'apprentis, de promouvoir l'entreprise-formatrice, de diminuer les ruptures de contrats, de favoriser la mixité dans les métiers, d'éviter les effets d'aubaine des aides, d'intégrer le crédit d'impôt dans la réflexion et de prendre en compte les parcours adaptés de formation en fonction des pré-requis des jeunes.

En Région Ile de France, une rupture par rapport au système précédent a été voulue en matière d'indemnité liée au contrat d'apprentissage, selon Olivier Leray, Chef de service.

Le régime d'indemnité est basé sur trois types de critères et sur une prime de base de 1200 euros par an pour toutes les entreprises et une sur-prime de 300 euros par mois pour les entreprises de moins de 200 salariés. Une modulation en fonction des caractéristiques de l'apprenti : handicapé, qualité de l'apprenti (embauche de jeunes filles dans un métier traditionnellement masculin).

La sécurisation du parcours de l'apprenti

Atelier 1

« Passerelle pour l'alternance - Dispositif anti-rupture - Développeurs de l'apprentissage » en Région Picardie

M. Sich, responsable du département des politiques sectorielles et de l'apprentissage (Conseil régional Picardie) a présenté trois dispositifs innovants mis en place en Picardie pour pallier aux interruptions de parcours.

Le dispositif **passerelle pour l'alternance** vise à permettre à des jeunes en rupture scolaire ou universitaire d'intégrer une formation leur permettant d'accéder à l'emploi sous contrat en alternance.

Les Passerelles pour l'alternance doivent également permettre aux bénéficiaires de découvrir plusieurs métiers au sein d'un ou plusieurs secteurs d'activité.

Les objectifs du **dispositif anti-rupture de contrats d'apprentissage** sont de maintenir le jeune en formation en cas de rupture de contrat, de lui donner, un statut et une couverture sociale, de donner au CFA une couverture administrative et de faciliter la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage dans les meilleurs délais.

Enfin, la Région propose d'aider les CFA à augmenter quantitativement et qualitativement leur portefeuille d'entreprises en mettant à leur disposition des postes de **développeurs de l'apprentissage**. Ceux-ci exercent une activité de démarchage auprès des entreprises picardes pour rechercher des postes d'apprentis.

Atelier 3

Le renforcement de la qualité de l'apprentissage en Région Bourgogne

Selon Mme Pandal (Conseil régional de Bourgogne), à la fin de l'année 2000, le Conseil régional de Bourgogne a souhaité renforcer sa politique de qualité en faveur des apprentis. Cette politique qualitative s'est appuyée pour l'essentiel sur un "plan qualité" destiné à optimiser la formation, à contribuer à la modernisation de l'enseignement professionnel et à poursuivre l'effort en faveur de l'individualisation des parcours de formation.

Quatre priorités régionales, validées lors des secondes assises de l'apprentissage d'octobre 2003, ont permis de définir un cadre de références partagé en vue de la professionnalisation du dispositif d'apprentissage régional. Il s'agit de poursuivre le développement de la qualité et la professionnalisation du processus de formation en organisant et en formalisant les fonctions au sein des CFA, afin d'obtenir une véritable personnalisation du parcours, de formaliser les fonctions d'appui au processus de formation personnalisé, de valoriser et renforcer le rôle formateur de l'entreprise d'apprentissage, et d'accompagner la mise en œuvre de cette pédagogie différenciée et l'évolution du métier de formateur, dans le cadre de l'évolution des organisations pédagogiques actuelles.

Atelier 2

Les accompagnateurs de l'apprentissage en Région Nord-Pas-de-Calais

L'objectif principal du dispositif présenté par Mme Vieillard (Conseil régional Nord-Pas-de-Calais) et Mme Six (C2RP) est l'amélioration de la qualité des relations entre maîtres d'apprentissage, CFA et apprentis en vue de diminuer les taux de ruptures des contrats d'apprentissage.

Il faut permettre à tout nouveau maître d'apprentissage de la Région Nord-Pas-de-Calais de disposer, le plus tôt possible, d'une information complète sur les conditions de réussite du « trio gagnant » apprenti, maître d'apprentissage, CFA.

Le plan d'actions vise à :

- renforcer qualitativement la mission des organismes interfaces afin de les intégrer au nouveau dispositif dans la phase de repérage des nouveaux maîtres d'apprentissage ;
- sensibiliser et informer les nouveaux maîtres d'apprentissage par l'organisation d'entretiens individuels ou de réunions collectives de présentation des rôles et missions des différents acteurs de l'apprentissage (CFA, maîtres d'apprentissage, apprentis) ;
- mettre en place des parrainages afin de faciliter l'accompagnement des nouveaux maîtres d'apprentissage par des maîtres d'apprentissage expérimentés ;
- utiliser le guide pratique pour aider les nouveaux maîtres d'apprentissage à formaliser le parcours d'apprentissage avec leurs apprentis et les CFA ;
- organiser l'accompagnement des acteurs des CFA (formateurs, coordonnateurs pédagogiques et directeurs) dans l'objectif d'améliorer les relations CFA - entreprises ;
- faciliter les relations maîtres d'apprentissage - apprentis sur le bassin d'emplois en cas de difficultés.

Animation des ateliers

Merci à Mme Catherine CADET, CNFPT Picardie, à Mme Dominique PANDAL, Conseil régional Bourgogne, à M. SICH, Conseil régional Picardie et son équipe, à Mme Roselyne VIEILLARD, Conseil régional Nord-Pas de Calais et Mme Marianne SIX, C2RP, d'avoir assuré les fonctions d'animateur d'atelier et de rapporteur des débats.

L'apprentissage, levier de développement des compétences à travers les textes

- Loi n° 2004-809 du 13.8.04 (JO du 17.8.04)
- Loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18.1.05 (JO du 19.1.05)
- Livre I du Code du travail
- Circulaire DGEFP n° 2005-04 du 17.2.05 relative à la mise en place des COM visant au développement de l'apprentissage (BOTEFP n° 2005-3 du 30.3.05)

Le mot de l'élu de la Région Picardie suite de la page 1

M. Didier Cardon, vice-président de la Région Picardie chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage

créé, ainsi qu'un CFA tertiaire sans oublier le CFA de l'économie sociale. Dans le supérieur, l'offre a été doublée en matière d'apprentissage. Ce développement passera aussi par le renforcement des filières de formation afin que, potentiellement, tout apprenti puisse poursuivre sa formation du CAP jusque, pourquoi pas, au diplôme d'ingénieur sous statut d'apprenti.

A partir de la rentrée scolaire 2007, toutes les demandes d'ouverture de formation seront traitées par bassin. Il faut développer et conforter l'apprentissage, en travaillant au plus près des territoires et donc de la demande sociale et des offres d'emploi des entreprises.

Par ailleurs, l'implantation de l'apprentissage dans les lycées publics, va faire évoluer le regard de l'institution qu'est l'Éducation nationale sur les formations en alternance et les pratiques d'orientation en prenant l'apprentissage comme une voie de formation à part entière pour les jeunes, et pas seulement pour les jeunes en difficulté.

Enfin, des Passerelles vers l'alternance pour les jeunes sont mises en place pour les inciter à découvrir cette voie de formation. Quant aux apprentis qui sont en rupture de contrat, le Conseil régional leur propose de devenir stagiaires de la formation professionnelle le temps qu'ils retrouvent un contrat d'apprentissage. Pendant cette période, ils sont maintenus en formation dans leur CFA d'origine et suivent des stages en entreprise afin de décrocher un nouveau contrat.

L'apprentissage se dote ainsi des moyens nécessaires à son développement et à la sécurisation des parcours des jeunes qui suivent cette voie.

Côté entreprise, la Région Picardie a mis en place une modulation des aides qui répond à des critères tels que la qualité du suivi du maître d'apprentissage, la participation du maître d'apprentissage à des formations régionales de maître d'apprentissage, l'intégration de jeunes filles sur certains métiers, et l'accueil de "jeunes âgés" sans qualification. L'ensemble de ces aides est désormais ouvert aux employeurs du secteur public, afin qu'il puisse s'ouvrir davantage à l'accueil d'apprentis.

Remerciements

à la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la Région Picardie

Merci à M. Patrice Granier, directeur général adjoint de la formation tout au long de la vie, à M. Frédéric Leprête, directeur de la formation et de l'apprentissage et à M. Pierre Sich, responsable du département Politiques sectorielles et apprentissage pour avoir mobilisé leurs partenaires et leurs collègues des services de FPA de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée, qui a accueilli trente participants venant de onze Régions.

Pour en savoir plus sur cette journée ...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur :
www.centre-info.fr, rubrique Régions, information sur la formation en Région
www.cnfpt.fr, rubrique Manifestations

Le CNFPT et l'apprentissage dans les collectivités territoriales

Signature d'un protocole d'accord pour le développement de l'apprentissage dans les collectivités territoriales

L'Etat, la Région, la Délégation régionale du CNFPT et les centres de gestion du Nord-Pas-de-Calais ont signé en juin 2006 et pour trois ans, un protocole d'accord pour le développement de l'apprentissage dans les collectivités territoriales.

Réunis autour de deux objectifs majeurs, d'une part, la volonté de doubler les effectifs accueillis dans les collectivités territoriales (500 apprentis à l'horizon 2009) et, d'autre part, de faire de l'apprentissage une des filières d'insertion professionnelle, cinq axes de travail ont été définis et déclinés en fiches-action :

1. Informer et sensibiliser sur le dispositif d'apprentissage les élus, les DGS et les DRH des collectivités territoriales mais aussi les maîtres d'apprentissage, les apprentis et les CFA via des réunions territoriales et thématiques d'information, la diffusion de plaquettes, de guides et de vademecum...

2/3. Analyser les métiers porteurs et stratégiques pour les collectivités territoriales et adapter l'offre de formation en apprentissage à ces métiers.

Un repérage des métiers et des besoins des collectivités au regard de l'offre de formation en apprentissage a été réalisé par le CNFPT et les centres de gestion, il alimente aujourd'hui la réflexion sur l'adaptation de l'offre.

4. Favoriser le recrutement d'apprentis dans les collectivités territoriales, d'une part, par l'attribution d'aides financières aux collectivités territoriales employeurs par le Conseil régional (aide à l'embauche et aide à l'effort de formation) et, d'autre part, par une aide technique au recrutement d'apprentis mise en œuvre par les centres de gestion.

5. Engager une démarche "qualité" en direction des maîtres d'apprentissage via l'élaboration d'une charte "qualité" d'accueil des apprentis, l'élaboration et la mise en œuvre des formations préalables des maîtres d'apprentissage par le CNFPT.

Contact : serge.valentin@cnfpt.fr

Rédaction

Centre INFFO

Nathalie Legoupil

CNFPT

Jean-François Clavierie

Karine Tirel

Serge Valentin

Maquette

Claudie Carpentier

Bettina Pedro

Impression

Centre INFFO